

**DELIBERATION n° 65 - 2017****En date du 03 Octobre 2017****Portant sur la nomination des agents recenseurs pour
l'opération devant avoir lieu en 2018**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 03 Octobre 2017 à 20H00 selon convocation en date du 27 Septembre 2017 sous la présidence du Maire Monsieur Joël GARESTIER, Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT étant désignée secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mrs HENRY Philippe, VERGER Manuel, GARCIA Jean-Luc, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle Adjoints.

Mmes TOUCAS Hélène, DUVAL Patricia, CARRILLO Martine, DE PAIVA Régine, THIBEAUD-GUILLON Claude, Conseillères Municipales

Mrs VENDENBROUCKE Gérard, PAYRAT Patrice, GLANDUS Bernard, PEAUDECERF Sébastien, MORELON Alain, GAILLARD André, SIMON Patrick Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :

SANCHEZ Marie Hélène pouvoir à Philippe HENRY

LACORRE Séverine pouvoir à Sébastien PEAUDECERF

PAGE Stéphane pouvoir à André GAILLARD

Absent excusé :

Mme BASSALER Virginie

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	22
Vote contre	0
Abstentions	0

Le maire informe le conseil municipal que pour réaliser les opérations relatives au recensement de notre commune qui se dérouleront du 18 Janvier au 17 Février 2018 nous allons devoir nommer les agents chargés des opérations d'enquêtes.

Il est proposé :

- Vu le code général des collectivités locales
- Vu la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Vu le décret N° 88-145 du 15 Janvier 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale
- Vu la loi N° 51-711 du 07 Juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques
- Vu la loi N° 78-17 du 06 Janvier 1978 modifiée sur l'informatique, les fichiers et les libertés
- Vu la loi N° 2002-276 du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre 5, articles 156 à 158)
- Vu le décret en conseil d'état N° 2003-485 du 05 Juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre 5 de la loi N° 2002-276
- Vu le décret N° 2003-561 du 23 Juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population

De nommer en qualité d'agent chargé des enquêtes de recensement pour l'année 2018 :

Mme Stéphanie BRICE

Mme Gwenaëlle VIGNON

Mme Florence POUILHE

Mme Carine ADAMCZEWSKI

Mme Dina BIGOURIE

Les obligations en matière de confidentialité et en matière informatique sont celles définies par les lois N° 57-711 et N° 78-17

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'autoriser M. le maire de Saint Just le Martel à signer l'arrêté de nomination et toutes pièces relatives à cette affaire.

Fait à Saint-Just-le-Martel

Le 04 Octobre 2017

Le Maire



Joël GARESTIER

- Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Publié le

Transmis en préfecture le

